
**Nombre de membres
en exercice:** 15

Présents : 13

Votants:
14

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée le vendredi 03 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur PAGLIARI Armand

Sont présents: PAGLIARI Armand, MAGNETTE Jean Marc, MAGNETTE Jennifer, BECK Jean Marie, ANTOINE Michel, BUVET Robert, FORIN Jérôme, LEDERLE Myriam, BOULET Julie, EHLINGER Céline, MOUMNI-TRAUSCH Audrey, TOURET Bernard, LAFFAILLE Jocelyne

Représentés: TE DUNNE Christophe

Excuses: GUERIN Sylvine

Absents:

Secrétaire de séance: MAGNETTE Jean Marc

1- Subventions Naissances-

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention naissance de 50.00 € à l'occasion de la naissance de :

- Céleste, Christine, Sylvie GERARD (5 Rue du Parge)
- Benjamin DELINCHANT (6 Rue d'Aulnois)

2- Tarifs affouage 2020-2021-

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BECK Jean - Marie, Conseiller délégué à la Forêt, qui précise à l'assemblée que la commune procède chaque année à des coupes et abattages de bois.

Propose le prix du stère à 5 € le stère TTC, à partir d'un diamètre de 7 cm (les calibres en dessous ne seront pas pris en compte).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à 5 € TTC le tarif du stère de bois de chauffage.

3- Admission en non valeur-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur les dettes de Madame LINGRAND Brigitte

Budget Eau : 26.92 + 5.78 = 32.70 € Concernant le titre suivant (facturation de l'eau année 2013) :

- Titre 3 - Rôle 2015-1 : 26.92 €
Rôle 2015-1 : 5.78 €

4- Emplois saisonniers 2020-

La Commune a reçu neuf demandes d'emplois saisonniers de jeunes issus du village. M le Maire propose de retenir six demandes pour l'été 2019. Ils seront répartis sur les deux mois d'été. Les candidats ont été retenus par ordre de dépôt de candidature.

Pour information, jusque fin juin, il n'était pas prévu de prendre des saisonniers en raison de la crise sanitaire.

La situation s'étant améliorée et un surcroît d'activités au service technique, ont permis de revenir sur cette décision.

En premier lieu, M le Maire souhaitait passer par POLE EMPLOI pour embaucher des personnes en recherche d'emploi. N'ayant aucune réponse de l'agence et le mois de juillet arrivant, la décision a été prise de prendre des jeunes.

En secrétariat, avec les contraintes dû à la crise sanitaire, aucune embauche ne sera faite cet été.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'embaucher pour la période d'été, six jeunes de PAGNY SUR MEUSE. Un contrat à durée déterminée sera établi :

- BECERIKLI Lucas
- LAMM Samuel
- LOPES DE OLIVEIRA Marie
- VAUTH Alycia
- VAN MULLEM Lucas
- PELTIER Julie

Ils seront rénumérés sur la base de l'indice brut 350 - majoré 327 à raison de 35h00 par semaine. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

5- Membres de le Commission Communale des Impôts Directs CCID-

Le Conseil Municipal désigne pour la constitution des nouvelles commissions communales des impôts directs, les contribuables ci-après :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Marie BECK 76 Avenue du Général de Gaulle 55190 PAGNY SUR MEUSE	Christophe TE DUNNE 11 Allée des Corvées 55190 PAGNY SUR MEUSE
René CROZET 71 Avenue du Général de Gaulle 55190 PAGNY SUR MEUSE	Olivier LAMM 19 Rue de la Petite Livière 55190 PAGNY SUR MEUSE
Jean-Marc MAGNETTE 80 ter Avenue du Général de Gaulle 55190 PAGNY SUR MEUSE	Robert BUVET 6 Rue de l'Angonne 55190 PAGNY SUR MEUSE
Christian MAIREL 4 Rue de l'Étang 55190 PAGNY SUR MEUSE	Joël GREGOIRE 1 Rue de la Vieille Usine 55190 PAGNY SUR MEUSE
Michel ANTOINE 28 Grande Rue 55190 PAGNY SUR MEUSE	Jennifer MAGNETTE 55 Avenue du Général de Gaulle 55190 PAGNY SUR MEUSE
André REMY 68 Avenue du Général de Gaulle 55190 PAGNY SUR MEUSE	Régis AUER 2 Rue Léon Chausson 55190 PAGNY SUR MEUSE
Thierry LUCION 2 Rue de la Petite Livière 55190 PAGNY SUR MEUSE	Philippe GUILLEMIN 80 bis Avenue du Général de Gaulle 55190 PAGNY SUR MEUSE
Sylvine GUERIN 40 Grande Rue 55190 PAGNY SUR MEUSE	Daniel D'HABIT 11 Rue du Puit 55190 PAGNY SUR MEUSE
Dimitri LAMOTTE 6 Allée des Corvées 55190 PAGNY SUR MEUSE	Céline ELHINGER 6 Rue des Jardins 55190 PAGNY SUR MEUSE
Daniel DIEUDONNE 5 Chemin sur le Canal 55190 PAGNY SUR MEUSE	Aurélie GARETTE 2 Rue d'Aulnois 55190 PAGNY SUR MEUSE
Bernard BRACONNOT 45 Grande Rue 55190 PAGNY SUR MEUSE	Julie BOULET 41 Avenue du Général de Gaulle 55190 PAGNY SUR MEUSE
Jérôme FORIN 86 Avenue du Général de Gaulle 55190 PAGNY SUR MEUSE	Gilbert SIMONET 39 Avenue du Général de Gaulle 55190 PAGNY SUR MEUSE

6- Subventions Associations-

Monsieur Magnette présente la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer la subvention suivante :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020			
NOM	2020		
	DEPOSÉ	Demande	Voté
AMICALE SAPEURS POMPIERS	26/06/2020	1000	1000

7- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable RPQS-

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

8- Questions et informations diverses

- Le terrain au bas du talus de la SNCF, en face du parking du terrain de foot, doit être réaménagé : suppression des épineux, nouvelles plantations, bancs.
- Les sentiers de promenades dans la forêt : la CC-CVV devait réaliser un sentier de promenade sur le territoire de Pagny. Dans le cas où ce projet ne verrait pas sa concrétisation en début de mandature, la commune se chargerait d'en faire au mois un.
- Bistro : Le propriétaire a fait une proposition de vente à la mairie. Une étude a été faite : achat + rénovation et mise aux normes du bistro coûterait environ 120 000 euros. La rénovation complète du bâtiment coûterait environ 215 000 euros avec 2 logements. L'association Opération 1000 Cafés a contacté Monsieur le Maire, le principe serait : la Mairie achète le bâtiment, et l'association loue le local à la mairie et s'occupe de trouver un gérant. Affaire en cours.
- L'avenir du bâtiment de la Maison de Santé Pluridisciplinaires a été évoqué. Des propositions ont été faites, il n'y a pas lieu de se précipiter avant d'avantages d'informations.
- Plan communale de Sauvegarde : Celui actuel est obsolète, il faut le renouveler.
- Un règlement Intérieur pour le fonctionnement du Conseil Municipal est à faire. C'est une nouvelle règle, obligatoire pour les communes de + de 1000 habitants.
- Un bon de commande d'environ 2000 euros HT a été passé pour des guirlandes lumineuses de Noël. Tout le village sera illuminé pour les fêtes de fin d'année.

- La structure métallique du poster sur la façade de la Mairie est une structure provisoire, elle sera changée en même temps qu'un nouveau poster.
- Le PLU est visible sur le site Géoportail de l'urbanisme. Chaque particulier peut le consulter sur internet.
- L'entreprise LEBRAS doit analyser la toiture de la Chapelle de Massey pour vérifier quels travaux sont nécessaires.
- Travaux Église : Un dossier avec le projet de consolidation du clocher doit être déposé auprès de la Fondation du Patrimoine pour obtenir une subvention de la Région.
- Rumeur : La Mairie n'a aucun bâtiment à vendre.
- Panneaux d'informations lumineux : Nos panneaux sont obsolètes, 3 propositions :

1- Garder le même prestataire, Centoweb, et les mêmes panneaux, mais passer au niveau supérieur de l'interface pour 5000 euros.

2- Garder le même prestataire, acquérir de nouveaux panneaux monochromes et passer un niveau supérieur de l'interface, 10 850 euros à l'unité.

3- Nouveau prestataire, Lumiplan, nouveaux panneaux couleurs, nouvelle interface pour 10 500 euros à l'unité.

Le panneau situé sur l'Avenue du Général de Gaulle changera peut-être d'emplacement afin d'être vu par un plus grand nombre de personnes.

- Il est rappelé à l'assemblée que l'élection intercommunautaire a lieu le lundi 13 Juillet 2020, M LECLERC a été réélu Président et M MAGNETTE Jean-Marc a été réélu 9ème vice-président.

FIN DE SEANCE 22H15

PAGLIARI Armand		TE DUNNE Christophe	Représenté par Jean-Marie BECK
GUERIN Sylvine	Excusée	M A G N E T T E Jean-Marc	
MAGNETTE Jennifer		BECK Jean-Marie	
ANTOINE Michel		BUVET Robert	
FORIN Jérôme		LEDERLE Myriam	
BOULET Julie		EHLINGER Céline	
MOUMNI-TRAUSCH Audrey		TOURET Bernard	
LAFFAILLE Jocelyne			